

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS199

présenté par

M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années le montant « M » est rehaussé. L'étude d'impact explique que cette nouvelle hausse prévue en 2024, augmentée encore dans le cadre de l'examen au Sénat, s'inscrit dans le « new deal » conclu entre les pouvoirs publics et les entreprises du médicament, avec en contrepartie l'engagement des industriels de baisser les prix des médicaments et de réguler les volumes de vente. Ainsi décrite, cette nouvelle augmentation du montant « M » manifeste l'attachement à un système marchand qui a pourtant largement démontré ses limites quand il conviendrait, pour notamment contrer les pénuries, de réformer profondément ce système.